

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Administratifs : Daniel Parent, Sarah STAUNTON, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du conseil Régional : Timothée DRUET, Rim EL MEZOUGH

Enseignants : Eric JOURDAN, Angélique PINTUREAU, Alexandre GAUTHERAT, Julie MOREAU, Virginie BEL, Annegret PIEROLT, Charlotte BEL

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

Elèves : Eugénie MERMET, Roman MASSA, Léonie MARCY VILBOURG,

Parents d'élèves : Juliette GIRAUD, Karine AYRAL, Delphine BAILLY, David MERMET

**Soit 22 votants**

Le quorum étant atteint avec 25 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10.

**Le secrétariat de séance** est assuré par les représentants les enseignants.

Avant le premier point – la présentation du compte financier de l'exercice 2021 – Monsieur Gautherat signale une erreur dans le nom du lycée dans l'en-tête d'une des pages du dossier.

**1. Fonctionnement matériel et financier**

**1.1. Compte financier de l'exercice 2021**

(Rapport et pièces 3 à 5 du compte financier = pages 4 à 39)

Monsieur Grosjean présente le compte financier de l'exercice 2021 et explique comment on arrive au gros déficit signalé de – 44 543,56€.

Monsieur Grosjean présente le principe du fond de roulement « financier ».

Avec le fond de roulement financier actuel, le lycée peut tenir 38 jours. Comme au moins 30 jours sont préconisés, cela laisse 8 jours employables (23 000€).

Mme Bailly demande si le déficit est comparable aux autres années.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Mr Grosjean répond que cela est très variable. Le lycée était en excédent en 2020. C'est surtout le surcoût de chauffage avec la hausse des prix qui a creusé le déficit. Une réunion est prévue avec la région pour demander des financements face à cette situation exceptionnelle.

**1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021**

Le compte financier ainsi que l'affectation du résultat est adopté à l'unanimité (22 votes).

**1.3. Acceptation et don**

Très satisfaite par la collaboration proposée par la section BTS Tourisme, l'entreprise – HOTES INSOLITES – a renouvelé un don d'un montant de 500 €.

Donateur : Mme Adeline Lenoir, directrice de HOTES INSOLITES

L'acceptation du don est voté à l'unanimité (22 votes).

**1.4. Sortie d'inventaire de biens immobilisés – Phase administrative**

Le conseil d'administration valide la sortie d'inventaire pour un équipement trancheuse à jambon qui avait été acquis en 2019 sur fonds propres. Ce bien a été remplacé fin 2021 par un modèle automatique financé par la Région BFC pour adapter le poste de travail à la situation de santé d'un personnel de l'équipe cuisine.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration du lycée autorise la désaffectation et le transfert du bien au lycée polyvalent Henri Vincenot de Louhans (71) avec l'accord de la Région Bourgogne Franche Comté, collectivité territoriale de rattachement.

Vote et validation à l'unanimité (22 votes).

**1.5. Décision budgétaire modificative pour information n° 1 à 6 et pour vote n°7**

1- Prise en compte d'un abondement de la dotation de fonctionnement versée par la Région Bourgogne Franche-Comté pour 2022 d'un montant de 9 000 euros

2- Prise en compte des deux dons versés par l'entreprise Hôtes Insolites dans les prévisions de recettes et de dépenses du budget de l'exercice 2022. Affectation à l'enseignement technologique.

3- Prélèvement sur le fonds de roulement pour financer l'achat du renouvellement de l'affichage dynamique du lycée et pour compléter le financement apporté par la Région BFC dans le cadre du PPE-Plan pluriannuel d'équipement 2022

Mme Ayral pose une question pour savoir si la technologie changera et sera modernisée.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Mr Grosjean répond que le remplacement du matériel actuel est justifié par sa vétusté mais également par le fait que le produit n'est plus commercialisé. Il y aura une application « web » ce qui sera plus facile à gérer pour la vie scolaire.

Mme Ayral demande s'il n'existe pas des possibilités moins chères.

Mr Grosjean répond qu'une mise en concurrence des entreprises a été réalisée et que le lycée a choisi le coût le plus bas suite à cette consultation. Le Lycée a choisi la solution la moins chère en optant pour une technologie simple.

4- Pour la sortie d'inventaire du trancheur manuel (point 3), une opération comptable doit être organisée afin de mettre à jour le bilan, à la fin de l'exercice 2022, pour la valeur des biens acquis sur fonds propres non amortie.

La décision budgétaire modificative est acceptée par un vote unanime (22 votes).

#### **1.6. Proposition d'un don**

Le lycée Cournot de Gray organise un convoi humanitaire pour l'Ukraine. Deux élèves et deux professeurs vont partir amener 150m3 de fret à un lycée polonais à Opol, partenaire des sections euros du lycée Cournot.

Un don de 500€ pour le projet « Solidarité Ukraine » à destination du lycée Cournot à Gray est proposé au vote. Le trop-perçu serait donné à une organisation pour l'accueil des réfugiés via la Préfecture.

Le financement est proposé comme suit : 350 € pris sur les crédits Eveil avec l'accord de la Région Bourgogne Franche-Comté et 150 € pris sur les fonds propres du lycée.

#### **1.7. Nouvelle convention CNAM**

Le partenariat déjà existant entre le CNAM (Bourgogne Franche-Comté) et le lycée Nodier pour deux formations de licence pro et pour une formation BAC+1 est renouvelé. La nouvelle convention prévoit une somme de 6600€ à verser au lycée et la conclusion d'un contrat de travail à signer avec un agent de service pour l'entretien des locaux prêtés.

Le calcul des 6600 € comprend 2500€ pour la location des locaux (salle R36), 2060€ pour l'utilisation et l'achat du matériel pédagogique et 2000€ pour la communication, l'usage du photocopieur.

LE TARIF PROPOSE est adoptée à l'unanimité (22 votes).

#### **1.8. Demande d'ouverture d'une section d'athlétisme au lycée Nodier**

À l'image du projet qui va se mettre en place pour l'enseignement du russe (continuité entre le collège Bastié et le lycée Nodier), la section d'athlétisme établira une continuité avec la section déjà existant au collège de l'Arc. La demande d'ouverture sera déposée si le conseil d'administration donne un avis favorable à cette ouverture.

Monsieur Gautherat présente les avantages de cette section, inexistante pour l'instant dans le Jura. Les élèves vont pour l'instant dans d'autres établissements, ce qui constitue une perte d'effectif pour le lycée et pour les clubs. Ce genre de projet est très apprécié par les autorités académiques, car il s'agit d'une collaboration entre un collège et un lycée. Si la demande est acceptée, le Rectorat abonde la DGH.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Comme nous avons un professeur formé dans le domaine de l'athlétisme (Mr Gautherat), la dotation peut être plus importante.

Monsieur Gautherat dit que le lycée a un vivier sportif important (11e au championnat de cross) et une Association Sportive qui fonctionne bien. La section offrira 28 places sur les trois niveaux du lycée. On tendra également vers un équilibre filles-garçons.

Mr Parent souligne la difficulté éventuelle pour faire les emplois du temps. Il est possible que 1h30 de maths supplémentaires soient rajoutées l'année prochaine.

Mr Gautherat continue la présentation de la section en soulignant l'importance des liens avec la mairie et les clubs (locaux et entraîneurs). Les installations sont proches, ce qui est en accord avec le projet d'établissement qui vise à optimiser le temps et l'espace.

Les entraînements au lycée auraient lieu les mardis et vendredis après-midis.

La section pourra également intégrer des élèves en situation de handicap (ce qui est déjà le cas au collège de l'Arc).

Mme Pintureau suggère d'empêcher les élèves de cumuler les options pour faciliter les emplois du temps. Monsieur Parent répond que cela restera difficile, car les options se font sur un niveau, alors que la section sportive englobe 3 niveaux (2nde – 1ère – Terminale).

Mme Bailly pose la question pour savoir si une spécialité EPS est envisagée au lycée.

Monsieur Gautherat souligne que ce sont deux choses différentes. Contrairement à une spécialité, il n'y a pas d'évaluation de l'élève dans une section, il s'agit de son parcours sportif. La spécialité EPS est apparue après les autres spécialités et pourrait être intéressante pour le lycée selon l'équipe EPS.

Mme Giraud pense que cela peut être un atout pour l'attractivité du lycée et pour les élèves s'orientant en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) après le baccalauréat.

Mme Bourlon demande si la section sportive d'athlétisme peut avoir lieu en dehors des cours pour faciliter les emplois du temps.

Mr Gautherat dit que cela est impossible. Il faut que les cours de la section aient lieu en-dehors des cours EPS sur des créneaux bien précis, mais sur le temps scolaire.

Mr Parent rappelle que les deux fois 1h30 sont prévues le mardi et vendredi après-midi et que le lycée a déjà eu des difficultés aux niveaux Première et Terminale pour libérer ces créneaux pour les élèves de la section aviron.

Mme Giraud revient sur la spécialité EPS et dit que la mise en place d'une nouvelle spécialité pourrait être au détriment des autres spécialités, même si à long terme une telle spécialité pourrait avoir une influence positive pour les effectifs du lycée Nodier.

Mr Gautherat dit que cela n'est qu'un projet pour l'instant, mais que c'est une véritable demande des élèves (selon un sondage mené auprès des élèves de 2ndes, il y aurait 60 demandes).

Il n'y a que 3 établissements en Franche Comté avec la spécialité EPS pour l'instant.

Mr Parent rappelle que cette discussion sera menée à l'avenir. Pour la rentrée 2022, c'est l'ouverture de la section d'athlétisme qui est envisagée. La demande doit être déposée pour le 15 avril.

Mr Gautherat dit qu'il est important de déposer le dossier maintenant, car la commission pour l'ouverture des sections sportives ne se réunit que tous les trois ans.

Mme Pintureau demande confirmation du fait qu'il n'y ait pas de danger pour la DGH et veut savoir si le Rectorat attribuera effectivement des heures.

Mr Parent dit que si l'ouverture est accordée, ces heures sont attribuées en juin et abonderont la DGH.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Mme Bailly demande quand est-ce que l'accord serait donné.

Mr Parent dit que cela a lieu vers la mi-mai généralement.

La question du recrutement pour la section est posée. Le moment de l'accord est tard dans l'année, mais Monsieur Gautherat dit que l'équipe d'EPS a informé les parents et élèves de la possibilité d'une telle section lors de la Journée Portes Ouvertes. Travaillant également au collège de l'Arc, Mr Gautherat se chargera de parler aux élèves de la section du collège de cette ouverture si elle est accordée.

Mme Virginie Bel demande des précisions pour les 1h30 en mathématiques mentionnées par Mr Parent auparavant. Monsieur Parent répond qu'il faut attendre les textes et que la commission nationale des programmes est actuellement en train d'étudier une intégration des mathématiques dans l'enseignement scientifique ou sous forme d'option. Monsieur Jourdan fait remarquer que ces changements nécessiteront une adaptation de la DGH.

Le CA émet un vote favorable à la demande de l'ouverture d'une section d'athlétisme pour la rentrée 2022. Voté à l'unanimité (22 votes)

Avant de terminer le CA, Mr Parent rappelle l'actualité du moment aux parents et aux élèves : Parcoursup. Il reste jusqu'au 7 avril pour compléter les dossiers. Pour toute difficulté, il invite les élèves à solliciter la direction du lycée.

Mme Giraud demande si le lycée a prévu une cagnotte pour la famille de l'élève décédé, Bastien. Les fédérations de parents voudraient mettre en place une cagnotte, mais ne voudraient pas se superposer à l'établissement. Comme il n'est pas prévu d'en faire au lycée, les parents s'en chargeront.

Mr Gautherat dit qu'il y a eu un malentendu par rapport aux participants au Raid Rando Trail (du 13 au 15 avril 2022). Il demande si le Raid Rando Trail peut être ouvert aux élèves de Première également. [Le vote initial avait été fait pour les Terminales seulement.] Le CA ne s'y oppose pas. Les élèves passeront trois jours à Prémanon pour des activités sportives de randonnée et de trail.

Mr Parent rappelle aussi que des élèves sont partis disputer la finale du championnat de France de tennis de table, Mr Gautherat parle également du championnat académique d'escalade pour lequel notre lycée est également qualifié.

Le CA se termine avec un consensus pour dire que l'AS est très dynamique, mais que les élèves du lycée ne sont pas seulement sportifs, mais participent également à beaucoup d'autres projets culturels et scientifiques (olympiades de chimie par exemple).

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 19h30.

6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5  
Folio : 6

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**10/02/2022**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Président : M. PARENT, Proviseur